



Bulletin Officiel

N° 4879 Vendredi 19 Juin 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT 2

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO-AGE

SIMPAR – AGO - 3

MEUBLATEX – AGO - 3

SOTUVER – AGO - 4

SOTUVER – AGE - 4

SITEX – AGO - 5

SITEX – AGE - 5

ELECTROSTAR – AGO - 6

PROJET DE RESOLUTIONS AGO-AGE-

SOTUVER – AGO - 7-8

SOTUVER – AGE - 9

ELECTROSTAR – AGO - 10-11

SITEX – AGO - 12-13

INFORMATIONS POST AGO

TUNISIE FACTORING – AGO - 14-16

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 » 17

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOTRAPIL 18

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « SNMVT - MONOPRIX » 19

COURBE DES TAUX 20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 21-22

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- FCPR IKDAM I

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- SOTUVER

ANNEXE I

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETE AU 31/03/2015

- ARABIA SICAV

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

APPEL A CANDIDATURE :

Suite à l'arrivée à terme du mandat des deux administrateurs élus représentants des actionnaires minoritaires au conseil d'administration, La société LA CARTHAGE CEMENT informe ses actionnaires minoritaires autre que les actionnaires majoritaires et les actionnaires détenant plus que 5% dans le capital de CARTHAGE CEMENT, que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 juillet 2015 à l'usine sise à JBEL ERSSAS MORNAG à 11H00.

Les postulants éligibles aux postes d'administrateurs représentant les actionnaires minoritaires sont invités à déposer, au siège de la société, leur candidature sous forme de demande au nom du président du conseil d'administration de CARTHAGE CEMENT accompagnée notamment:

- Le CV détaillé du candidat.
 - Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait récent du registre du commerce pour les personnes morales.
 - Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par l'article 193 du code des sociétés commerciales.
 - Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.
 - Une attestation de nombre d'actions détenues par le candidat lui ou la personne morale qu'il représente, et toute autre information pouvant être utile à cet effet.
- ✓ **Adresse:** Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.
- ✓ **Téléphone :** +216 71 190 315 + 216 71 190 278 + 216 190 276

Les actionnaires majoritaires et les actionnaires détenant 5% et plus s'abstiendront à voter. Les candidatures et informations reçus seront rendues publiques et le vote se déroulera lors de l'assemblée Générale Ordinaire indiquée ci dessus..

Les demandes doivent parvenir directement, par voie postale, ou par rapide poste au Bureau d'Ordre de la société au plus tard le 30/06/2015 à 14h00, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'Ordre faisant foi).

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية**الشركة العقارية وللمساهمات**

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 26 جوان 2015 على الساعة التاسعة والنصف مساءً بدار المؤسسة - الشارع الرئيسي - 1053 - ضفاف البحيرة - تونس - وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

- (1) تلاوة تقارير مجلس الإدارة المتعلقة بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة بتاريخ 2014/12/31.
- (2) تلاوة تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة في 2014/12/31، والتقرير الخاص المتعلق بالإتفاقيات المشار إليها بالفصل 200 وما يليه و 475 من مجلة الشركات التجارية.
- (3) المصادقة على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية 2014 وإبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
- (4) تخصيص نتائج السنة المحاسبية 2014.
- (5) تحديد مبلغ مكافآت الحضور لأعضاء مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق للسنة المحاسبية 2014.
- (6) المصادقة على تعويض عضو بمجلس الإدارة
- (7) تجديد أو تعويض نيابة خمسة أعضاء بمجلس الإدارة.
- (8) تجديد أو تعويض مهام أحد مراقبي الحسابات.
- (9) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكونة لرأس مال الشركة طبقاً للفصل 19 من قانون 1994/117.

2014 - AS - 2742

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE**Société MEUBLATEX SA**

Siège social : Route de Tunis 4011 Hammam Sousse

La société Meublalex convoque ses actionnaires pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société Meublalex le lundi 22 juin 2015 à 12 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014
- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014
- Affectation du résultat de l'exercice 2014
- Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs
- renouvellement du mandat ou nomination du commissaire aux comptes
- Autorisation et délégation au conseil d'administration à émettre un emprunt obligatoire dans le public d'un montant ne dépassant pas 10 millions de dinars dans un délai maximum d'une année et de fixer le montant, les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.
- Questions diverses.

2014 - AS - 2743

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER »

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcharga Zaghouan

La société tunisienne de verreries « SOTUVER » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 23 juin 2015 à partir de 10 heures, à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2014
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers pour l'exercice clos au 31/12/2014
- 3- Lecture et approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés .
- 5- Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 7- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
- 8- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 9- Renouvellement des mandats des administrateurs
- 10- Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

2014 - AS - 2744

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER »

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcharga Zaghouan

La société tunisienne de verreries « SOTUVER » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 23 juin 2015 à partir de 11 heures, à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentations du capital
2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts
3. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

2014 - AS - 2745

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 24 juin 2015 à 10 heures trente minutes à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014.
- 3) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- 4) Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- 7) Remplacement d'un Administrateur et renouvellement du mandat de trois Administrateurs.
- 8) Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes.
- 9) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2015.
- 10) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2015
- 11) Pouvoirs pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

 2014 - AS - 2746

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 24 juin 2015 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- 2) Révision et mise en conformité des statuts de la Société avec retour à la formule classique du cumul entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (PDG).
- 3) Pouvoirs pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, tous les actionnaires peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire sous réserve d'être inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de la réunion.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

 2014 - AS - 2747

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

La Société ELECTROSTAR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi, 30 Juin 2015 à 10 heures, à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges Du Lac, Tunis à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2014.
- 2- Lecture des Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du CSC et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2014.
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2014.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2014.
- 7- Renouvellement des mandats des administrateurs.
- 8- Nomination de nouveaux commissaires aux comptes.
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège administratif de la Société, sis au : Rue 8612 impasse n°3 local n° : 9 - la Charguia 1 - Tunis.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER »**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcharga Zaghouan

Projet de résolutions de la société tunisienne de verreries « SOTUVER » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 juin 2015.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires Aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, approuve sans aucune réserve celui du Conseil ainsi que les états financiers de l'exercice 2014

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leurs gestions de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2014	4 331 539,393
Résultat reporté 2013	3 046 719,212
Bénéfice distribuable	7 378 258,605
Réserve légale (5%)	216 576,970
Réserves spéciales d'investissement	1 141 128,485
Dividende statutaire (6%)	1 308 172,800
Super dividende (14%)	3 052 403,200
Report à nouveau	1 659 977,150

- Suite -

Les dividendes de l'exercice 2014 sont ainsi fixés à **200**millimes par action de nominal de 1dinar. Les dividendes ont été prélevés en parti sur les résultats reportés de l'exercice 2013 et antérieurs d'un montant de 3 046 719,212. De ce fait, et en application du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, cette partie des dividendes ne payant pas d'impôt, et ils n'auront pas à subir de rete nue à la source. L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2014 à trente milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014 à cinq milles dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs cité ci-après pour une période de 3 ans allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2017.

- Monsieur Yahia BAYAHI
- Monsieur Tahar BAYAHI
- Monsieur Taieb BAYAHI
- Monsieur Brahim ANANE
- Monsieur Hemdane BEN OTHMANE
- Monsieur Ali ISMAIL représentant de la Compagnie Financière d'Investissement (CFI)

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Projet de résolutions de la société tunisienne de verreries « SOTUVER » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 23 juin 2015.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital approuve le dit rapport dans son intégralité et décide d'augmenter le capital, **en deux opérations successives** comme suit :

1. Une première augmentation du capital d'un montant de 1 635 216 dinars par incorporation:
 - ✓ des réserves spéciales d'investissement qui seront constituées en vertu des dispositions de l'article 7 du code d'Incitations aux investissements d'un montant de 1 141 128,485Dinars
 - ✓ d'une partie du résultat reporté d'un montant 494087,515Dinars

Les 1 635 216 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar (1DT) chacune seront réparties entre les anciens actionnaires à raison de trois (03) actions nouvelles gratuites pour quarante (40) actions anciennes. le capital social passe de 21 802 880 Dinars à 23 438 096 Dinars .

2. Une deuxième augmentation du capital en numéraire d'un montant de 1 065 368 dinars, par l'émission de 1 065 368 actions nouvelles à raison d'une (1) action nouvelle pour (22) anciennes, portant le capital 23 438 096 Dinars à 24503 464 Dinars. Ces actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 4,100 dinars l'action soit 1 dinar de valeur nominale et 3,100 dinars de prime d'émission.

La jouissance des actions nouvelles est fixée à partir du 1^{er}Janvier 2015.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de ces augmentations du capital.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation des augmentations du capital ci-dessus autorisés, de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à Vingt-quatre millions cinq cent trois mille quatre cent soixante-quatre(24 503 464)Dinars divisé en Vingt-quatre millions cinq cent trois mille quatre cent soixante-quatre(24 503 464) actions de 1 Dinar chacune entièrement libérées. »

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Projet de résolutions de la société ELECTROSTAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2015.

1ère RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2014 et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil du conseil d'administration ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

2ème RESOLUTION : Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du CSC.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR et, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions et les contrats régies par les articles 200 et 475 du codes des sociétés commerciales qui ont été conclus durant les exercices écoulés jusqu'au 31 décembre 2014, tels qu'ils figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

3ème RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

4ème RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2014 fait ressortir un résultat bénéficiaire s'élevant à **159 352,631** Dinars, décide de l'affecter en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

5ème RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

6^{ème} RESOLUTION : Renouvellement du mandat des administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, décide de renouveler pour 3 ans les mandats, touchant à leurs termes, des administrateurs suivants :

- M. Fathi HACHICHA
- La Société Les Industries Nouvelles du Plastique « INOPLAST » représentée par M. Sami HACHICHA
- La Société Les industries Alimentaires « RANDA » et la société MEUNIERE TUNISIENNE « SMT » représentées par M. Souhail HACHICHA.
- La Société WIDED SERVICES et la Société COMMERCE INTERNATIONALE MEDITERRANEENNE « CIM » représentées par M. Fathi HACHICHA

Leurs mandats expirent ainsi à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant être tenue en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

7^{ème} RESOLUTION : Nomination de nouveaux commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes, ainsi que l'arrivée du terme du mandat du Co-commissaire aux comptes avec la consommation de ce dernier de tous les mandats légalement possibles, décide de nommer la société BBC Représentée par Mme. Basma BEDOUI en qualité de commissaire aux comptes et la société MAS Représentée par M. Mehdi MASMOUDI en qualité de Co-commissaire aux comptes, et ce pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

8^{ème} RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne les pouvoirs nécessaires au Président Directeur Général ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et publication ou de régularisation.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL -

Projet des résolutions de la société SITEX à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2015.

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général de Commissaire aux Comptes sur la gestion de l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve le rapport du Conseil d'Administration et prend acte des rapports de Commissaire aux Comptes dans leur intégralité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les dites opérations.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au Système Comptable des Entreprises 1997 "SCE1997", et du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve les états financiers de l'exercice 2014 (le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers) tel qu'ils lui sont présentés

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne quitus entier, définitif et sans réserve au membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur proposition du Conseil d'Administration décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2014 :

Déficit de l'exercice 2014 :	(1.468.535) Dinars Tunisiens
Résultats reportés à fin 2013:	(16.739.420) Dinars Tunisiens
Résultats reportés à fin 2014:	(18.207.955) Dinars Tunisiens

- Suite -

Sixième résolution

Constatant la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Salah REHAIEM, l'Assemblée Générale Annuelle prend acte que celui-ci ne sollicite pas son renouvellement pour raison de départ en retraite.

L'Assemblée Générale lui exprime ses regrets et le remercie pour les services rendus à la Société dans ses fonctions de Directeur, de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle nomme en qualité d'Administrateur, Monsieur Mohamed TOUZI, de nationalité Tunisienne, demeurant à Monastir, pour une période de trois ans finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017.

Huitième résolution

Constatant la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques FUNES, l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017.

Neuvième résolution

Constatant la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Robert J. TWIST, l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017.

Dixième résolution

Constatant la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Francis COUSIN, l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017.

Onzième résolution

Constatant la fin du mandat de Commissaire aux Comptes de la Société FMBZ KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI, l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017.

Douzième résolution

Constatant la fin du mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Adel MADH, l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle maintient les jetons de présence de l'exercice 2015 à 63 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle maintient la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2015 à 13 500 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres du dit comité.

Quinzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Société pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

TUNISIE FACTORING

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 mai 2015, la société Tunisie Factoring publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice 2014, approuve dans leur intégralité les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après lecture du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes prend acte des opérations réalisées dans le cadre des conventions nouvelles et celles approuvées antérieurement telles que décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

- L'Assemblée Générale entérine l'engagement de reclassement donné à la direction du contrôle fiscal et consistant à affecter une partie du report à nouveau disponible au 31 décembre 2009 dans un compte spécial intitulé « réserve spéciale de réinvestissement exonéré » pour un montant global de 840 mille dinars représentant le réinvestissement exonéré effectué durant l'exercice 2009 afin de respecter la règle de forme préconisée par la doctrine de l'administration fiscale.
- Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2014 comme suit :

Bénéfice net de 2014	1 681 259
Report à nouveau des exercices 2013 et antérieurs	6 030 661
Total	7 711 920
Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	840 000
Réserve légale 5%	0
Bénéfice disponible	6 871 920
Dividende (dividende statutaire) à distribuer sur le report antérieur à l'exercice 2014	600 000
Nouveau solde du report à nouveau	6 271 920
Dont report à nouveau des exercices 2013 et antérieurs	4 590 661
Dont report à nouveau sur l'exercice 2014	1 681 259

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Président Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission à compter de ce jour d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas quinze millions (15 000 000) de dinars et donne pouvoir au conseil d'administration de la société pour fixer les caractéristiques et les conditions d'émission et accomplir les formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de dix-huit mille (18 000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques pour l'exercice 2014 à un montant global de vingt-quatre mille (24 000) dinars dont huit mille dinars (8 000) pour chacun des Présidents des dits Comités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, désigne la société E.C.C. MAZARS en qualité de Commissaire aux Comptes chargé de remplir la mission qui lui est conférée par la loi et les statuts et ce pour une période de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les compte du dix-neuvième exercice (2017).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La société E.C.C. MAZARS représentée à l'Assemblée Générale Ordinaire par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

La rémunération du Commissaire aux Comptes sera fixée par le Conseil d'Administration.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

	31 décembre			31 décembre			
	Notes	2014	2013	Notes	2014	2013	
Actifs				Capitaux propres et passifs			
Actifs non courants				Capitaux propres			
Immobilisations incorporelles	3	3 858 471	3 765 701	Capital social	11	10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements INC		(2 573 795)	(2 052 929)	Réserves légales		1 000 000	1 000 000
		1 284 676	1 712 772	Résultats reportés		6 271 920	6 030 661
Immobilisations corporelles	4	1 417 841	1 211 562	Autres capitaux propres		1 112 282	1 112 282
Moins : amortissements IC		(1 027 267)	(875 641)	Réserve spéciale de réinvestissement exonéré		840 000	
		390 574	335 921	Total des capitaux propres avant résultat		19 224 202	18 142 943
Immobilisations financières	5	678 974	762 130	Résultat de l'exercice			
Moins : provisions IF		0	0	Total des capitaux propres avant affectation		19 224 202	18 142 943
		678 974	762 130	Passifs non courants			
Total des actifs immobilisés		2 354 224	2 810 824	Emprunts	12	21 168 656	5 325 241
Autres actifs non courants	6	127 456	-	Autres passifs financiers		-	-
				Provisions	13	1 508 350	1 259 250
Total actifs non courants		2 481 680	2 810 824	Total passifs non courants		22 677 006	6 584 492
Actifs courants				Passifs courants			
Acheteurs factorés	7	126 704 117	119 422 099	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	41 149 836	37 208 864
Moins : provisions Acheteurs factorés		(5 153 774)	(4 184 646)	Autres passifs courants	14	3 517 624	4 299 370
		121 550 343	115 237 453	Concours bancaires et autres passifs financiers	15	40 704 141	52 277 489
Autres actifs courants	8	1 000 157	658 076	Total passifs courants		85 371 601	93 785 723
Moins : provisions AAC		(209 838)	(193 260)				
		790 319	464 817				
Placements et autres actifs financiers	9	2 450 000	-				
Liquidités et équivalents de liquidités	10	467	63				
Total actifs courants		124 791 129	115 702 334	TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		127 272 809	118 513 158
TOTAL ACTIFS		127 272 809	118 513 158				

III- L'état d'évolution des capitaux propres (Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Provisions non affectées	Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	Résultat de la période	Total
Solde au 31/12/2013							
Après affectation	10 000 000	1 000 000	6 030 661	1 112 282		0	18 142 943
Résultat 2014						1 681 259	1 681 259
Affectation des résultats							
Réserve légale		0				0	0
Dividendes distribués			(600 000)			0	(600 000)
Dot. pour fonds social						0	0
Résultat reportés			1 681 259			(1 681 259)	0
Augmentation du Capital						0	0
Réserve spéciale de réinvestissement exonéré			(840 000)		840 000		0
Solde au 31/12/2013							
Après affectation	10 000 000	1 000 000	6 271 920	1 112 282	840 000	0	19 224 202

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« UIB Subordonné 2015 »

MAC SA- Intermédiaire en bourse- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**UIB Subordonné 2015**» de **50 000 000 DT**, ouvertes au public le **18 mai 2015**, ont été clôturées le **12 juin 2015**.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
« SOTRAPIL S.A »**

Siège social : Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord -1080Tunis-

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 mai 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **585 585 dinars** pour le porter de **18 738 720 dinars à 19 324 305 dinars** et ce, par incorporation de :

- 572 573,295 dinars à prélever sur le poste « compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2014.
- 13 011,705 dinars à prélever sur le poste « résultats reportés au titre de l'exercice 2014».

Cette augmentation de capital est réalisée par **l'émission de 117 117 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse **à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente deux (32) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1er janvier 2015 et seront assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 18 juin 2015**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse **à partir du 18 juin 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 18 juin 2015**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing **à partir du 18 juin 2015**.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« SNMVT - MONOPRIX »**

Siège social : 1, Rue Larbi Zarrouk, Megrine Riadh, Tunis

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT – MONOPRIX » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **6 656 456 dinars*** pour le porter de **33 282 288 dinars** à **39 938 744 dinars*** et ce, par l'incorporation de réserves.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **3 328 228 actions nouvelles gratuites** de nominal 2 dinars chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 16 641 144 actions anciennes composant le capital social actuel **à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes** et ce, à partir du **16 juin 2015**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

La SNMVT procédera à l'acquisition et l'annulation de quatre (4) droits d'attribution et ce, en vue de respecter la parité d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 3 328 228 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2015**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la SNMVT – MONOPRIX seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **16 juin 2015**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **16 juin 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **16 juin 2015**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **16 juin 2015**.

L'AGE du 29 mai 2015 a initialement fixé le montant de l'augmentation de capital à 6 656 458 dinars avec l'attribution de 3 328 229 actions à raison d'une action gratuite pour cinq actions anciennes détenues. Le nombre de droits issu du détachement n'étant pas divisible par cinq pour pouvoir respecter la parité sus mentionnée, le conseil d'administration de la SNMVT réuni le 9 juin 2015 a décidé de ramener le montant de l'augmentation de capital à 6 656 456 dinars et l'attribution de 3 328 228 actions gratuites et s'est engagé à régulariser ledit montant lors de la tenue de la prochaine AGE.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 19 JUIN 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,836%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,896%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,919%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,930%	999,954
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,942%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,965%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,988%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,017%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,034%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,054%	1 001,111
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,057%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,080%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016	5,132%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,318%	934,135
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,415%	997,362
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,744%	1 018,944
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,038%		982,471
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,143%	980,852
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,166%	812,051
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,202%	976,934
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,333%	966,907
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,429%	958,828
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,464%		967,984
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,507%	1 021,056
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,516%	948,731
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,570%		962,443

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,496	155,511		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,707	104,718		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,743	13,744		
4 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,919	100,925		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,416	1,417		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,025	38,029		
7 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,644	51,649		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,569	162,315		
9 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	586,705	584,851		
10 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	122,047	122,295		
11 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	132,461	132,547		
12 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	126,957	127,080		
13 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	116,718	116,681		
14 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,500	103,868		
15 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	143,145	143,994		
16 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,671	94,060		
17 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,737	102,694		
18 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	117,435	117,688		
19 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	116,704	116,988		
20 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,456	86,525		
21 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,143	106,212		
22 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	96,674	96,824		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 482,687	1 481,584		
24 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 429,741	2 433,831		
25 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,161	113,903		
26 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	109,712	109,123		
27 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	136,426	136,496		
28 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	139,369	139,091		
30 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,378	16,419		
31 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 271,257	5 266,889		
32 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 119,291	5 108,538		
33 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,390	2,406		
34 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,086	2,093		
35 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,108	1,110		
36 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,015	1,021		
37 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,019	1,026		
38 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,025	1,033		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
39 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,239	106,251
40 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	101,896	101,909
41 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,690	103,704
42 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,289	100,300
43 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,722	101,735
44 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,193	105,204
45 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	102,126	102,139
46 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	100,741	100,751
47 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	103,170	103,178
48 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,108	100,118
49 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,174	102,184
50 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,500	101,510
51 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,476	104,487
52 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,330	103,341
53 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	101,721	101,730
54 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,612	100,623
55 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	102,774	102,795
56 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	100,509	100,520
57 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	101,850	101,860
58 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,044	103,054
59 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,466	100,478
60 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,300	101,311
61 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,103	103,112
62 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,510	100,520

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,349	10,350
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,343	101,354
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,586	101,598
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,042	101,054
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	99,492	99,565
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	64,313	64,005
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	149,983	150,397
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 524,471	1 530,617
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,307	112,395
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	112,048	112,094
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	90,774	90,812
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,173	17,203
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	280,384	281,407
76	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	31,432	31,689
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 416,795	2 422,073
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	73,183	73,099
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,473	55,448
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,689	96,724
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	103,691	103,816
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	90,902	90,842
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,271	11,255
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,426	12,404
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	16,036	15,981
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,189	15,151
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,488	13,570
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,857	11,905
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,634	10,678
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,563	10,591
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	135,510	135,645
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,808	129,901
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,232	10,245
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	102,854	103,076
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,546	20,504
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	82,396	82,935
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	86,879	87,450
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,976	96,142
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,775	98,869
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,958	105,981
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	101,207	101,805
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	141,600	141,115
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	10,067	10,027
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	119,298	118,714
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	118,273	118,327
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	105,457	105,872
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	103,877	104,963
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	187,123	187,682
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	171,096	171,845
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	147,543	147,744
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 631,174	13 621,144
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	20,482	20,583
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	138,448	137,429
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	103,036	104,282
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	117,543	118,371
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 708,222	8 758,036
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,915	8,918
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	98,783	100,141
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	-	1000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	104,903	105,398
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	9,022	8,996
125	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,800	98,932

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

SITUATION ANNUELLE DE FCPR IKDAM I ARRETEE AU 31/12/2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier et en application des dispositions du code des organismes de placement, nous avons examiné les états financiers du fonds commun de placement fonds d'amorçage IKDAM I FCP" pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

- 2- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admise en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'obtenir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

- 3- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2014 font apparaître un total du bilan de 518 143 dinars, un actif net de 402 388 dinars et un bénéfice d'exploitation de 5 058 dinars.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions du fonds, telle que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- 4- A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine du "Fonds d'Amorçage IKDAM I FCP" ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

- 5- Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ayant une incidence sur les états financiers et sur notre opinion.
- 6- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organisme de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

AUTRES INFORMATIONS

7- Avertissements

- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent au fonds d'amorçage.
- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs du fonds d'amorçage sur le fait que la valeur liquidative peut ne pas refléter dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en porte feuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

- 8- Les notes jointes aux états de synthèse font partie intégrante des états financiers.

**Le commissaire aux comptes
HAMMI Lotfi**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014
(En Dinars Tunisiens)

	<u>NOTES</u>	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille-titres	AC1	459 625,169	482 472,169
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1a	211 375,169	234 222,169
Obligations et valeurs assimilées		248 250,000	248 250,000
Autres valeurs		0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	AC2	58 517,532	31 550,481
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	AC2b	27 832,820	31 550,481
Créances d'exploitation	AC3	65 352,375	53 436,375
Provision		-34 667,663	-53 436,375
		30 684,712	0,000
TOTAL ACTIF		518 142,701	514 022,650
<u>PASSIF</u>			
	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
Opérateurs créditeurs	PA1	109 563,520	88 779,856
Autres créditeurs divers	PA2	6 190,822	6 205,204
TOTAL PASSIF		115 754,342	94 985,060
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	CP1	402 388,359	419 037,590
Somme distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		0,000	0,000
ACTIF NET		402 388,359	419 037,590
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		518 142,701	514 022,650

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2014

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
Revenus d'un portefeuille-titres			
a-Dividendes		1 395,040	0,000
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	97,150
c-Revenus des autres valeurs		0,000	346,744
Revenus des placements monétaires	PR1	<u>11 916,000</u>	<u>11 916,000</u>
		-----	-----
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		13 311,040	12 359,894
		=====	=====
Charges de gestion des placements	CH1	(20 599,509)	(21 451,835)
		-----	-----
<u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u>		-7 288,469	-9 091,941
		=====	=====
Autres produits	PR2	30 687,092	0,000
Autres charges	CH2	(18 340,759)	(18 576,256)
		-----	-----
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		5 057,864	-27 668,197
		=====	=====
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		0,000	0,000
Variation plus au moins values potentielles/titres	CP1	-21 002,477	-87 781,634
Plus au moins values/cessions de titres		-704,618	-45 551,375
Frais de négociation		0,000	-451,707
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-16 649,231	-161 452,913

VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2014
(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2014	31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-16 649,231	-161 452,913
a- Résultat d'exploitation	5 057,864	-27 668,197
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-21 002,477	-87 781,634
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-704,618	-45 551,375
d- Frais de négociation	0,000	-451,707
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
<i>a- souscriptions</i>		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
<i>b- Rachats</i>		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-16 649,231	-161 452,913
<i>Actif Net</i>		
a- En début d'exercice	419 037,590	580 490,503
b- En fin d'exercice	402 388,359	419 037,590
<i>Nombre d'actions (ou de parts)</i>		
a- En début d'exercice	10 000,000	10 000,000
b- En fin d'exercice	10 000,000	10 000,000
VALEUR LIQUIDATIVE	40,238	41,903
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-3,97%	-27,81%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 Décembre 2014

1- Présentation du fonds d'amorçage IKDAM 1

Le fonds d'amorçage IKDAM 1, régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005, est constitué à l'initiative de la société IKDAM GESTION au mois d'Avril 2007, entre les quatre SICAR :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Chacune de ces sociétés, détient 25% des parts d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune.

Le montant total souscrit à la constitution s'élève à 1 000 000 Dinars. (Soit 10 000 parts X 100 DT)

Le gestionnaire du fonds est la société IKDAM GESTION. Le dépositaire du fonds est la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

IKDAM I a obtenu l'agrément du Conseil du marché financier en date du 31 Juillet 2006 sous le n°31/2006.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers d'IKDAM I comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

3- Présentation du système comptable

La comptabilité d'IKDAM I est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

4- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Cependant, ils apparaissent comme composante du résultat net de l'exercice sous la rubrique « Frais de négociation ».

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur boursière de fin d'exercice pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les intérêts sur les placements en obligation et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1- PORTEFEUILLE - TITRES

AC1a- ACTIIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES : 459 625,169 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	Moins valeur latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés	54 358	543 580,000	211 375,169	-332 204,831	
<u>Actions admises à la cote</u>	0	0	0	0	
	0	0	0	0	
<u>Actions non admises à la cote</u>	54 358	543 580,000	211 375,169	-332 204,831	52,53%
♦Actions					
Actions société MICROPIXEL	11 760	117 600,000	-	-117 600,000	0%
POWER MIN	4 700	47 000,000	6 772,700	-40 227,300	1,68%
NTMIDIA SA	5 500	55 000,000	-	-55 000,000	0%
MEZRI TERMO	6195	61 950,000	-	-61 950,000	0%
F.B.L	14 588	145 880,000	115 567,647	-30 312,353	28,73%
G P G	8 190	81 900,000	56 534,822	-25 365,178	14,05%
Redece Energy	175	1 750,000	-	-1 750,000	0%
ECT	3 250	32 500,000	32 500,000	-	8,07%
Obligations et Valeurs assimilées					
<u>Obligations non admises à la cote</u>	24 825	248 250,000	248 250,000	-	61,69%
♦Obligations :					
ECT	11 500	115 000,000	115 000,000		28,58%
Redece Energy	13 325	133 250,000	133 250,000		33,11%
TOTAL		791 830,000	459 625,169	-332 204,831	114,22%

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES : 27 832,820 DT

AC2b- DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
B.F.P.M.E	972,210	441,752	530,458
ATTIJARI OBLIOGATAIRE SICAV	9 040,504	26 183,145	-17 142,641
CARTHAGE CIMENT	0,000	2 805,600	-2 805,600
NEW BODY LINE AA	0,000	2 036,480	-2 036,480
ATTIJARI INTERMEDIAIRE	58,756	83,504	-24,748
ATTIJARI BANK	5 497,000	0,000	5 497,000
ATTIJARI LEASING	4 606,000	0,000	4 606,000
TUNIS RE	2 427,800	0,000	2 427,800
DIVERS SICAV	5 230,550	0,000	5 230,550
	27 832,820	31 550,481	-3 717,661

AC3- CREANCES D'EXPLOITATION 65 352,375DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

INTERETS SUR OBLIGATIONS ET CCA AU PROFIT DES PROMOTEURS

TABLEAUX DES OBLIGATIONS ET CCA EMIS AU PROFIT DES PROMOTEURS

PROMOTEUR	NATURE	MONTANT	DATE DE JUISSANCE	TAUX D'INTERET	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
ECT	OCA	100 000	01/06/2010	6%*0.8	22 001,096	17 201,096	4 800,000
REDUCE ENER	OCA	50 000	01/04/2010	6%*0.8	11 401,644	9 001,644	2 400,000
REDUCE ENER	OCA	83 250	01/10/2010	6%*0.8	16 980,263	12 984,263	3 996,000
ECT	OCA	15 000	02/02/2011	6%*0.8	2 814,904	2 094,904	720,000
F.B.L	CCA	50 000	01/06/2009	8%*0.8	4 107,398	4 107,398	0,000
F.B.L	CCA	90 000	01/10/2009	8%*0.8	6 658,358	6 658,358	0,000
GPG	CCA	10 000	01/12/2010	8%*0.8	0,000	0,000	0,000
ECT	CCA	30 000	11/04/2011	8%*0.8	1 388,712	1 388,712	0,000
					65 352,375	53 436,375	11 916,000

PROVISION - 34 667,663
NET 30 684,712

PA1- OPERATEURS CREDITEURS : 109 563,520 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
IKDAM GESTION	107 337,159	87 192,132	20 145,027
DEPOSITAIRE (B.F.P.M.E)	2 210,525	1 576,043	634,482
CMF	15,836	11,681	4,155
	109 563,520	88 779,856	20 783,664

PA2- AUTRES CREDITEURS : 6 190,822 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
Etat Retenue à la source	290,822	305,204	-14,382
Créditeurs factures non parvenues	5 900,000	5 900,000	0,000
	6 190,822	6 205,204	-14,382

CP1- CAPITAL: 402 388,359 DT

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

En Dinars Tunisiens

	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
Capital social	1 000 000,000 00	1 000 000,00000	0,000
Résultats Reportés	-222 760,512	-195 092,315	-27 668,197
Résultat d'exploitation	5 057,864	-27 668,197	32 726,061
Frais de Négociation	-2 159,662	-2 159,662	0,000
Moins-Value de réévaluation sur actions cotées	-993,616	-752,925	-240,691
Moins-Value réalisées sur actions cotées	-48 049,164	-45 999,420	-2 049,744
Moins-Value sur actions non cotées	-332 204,831	-309 357,831	-22 847,000
Plus-Value de réévaluation sur titre OPCVM	2 099,919	14,705	2 085,214
Plus-Value réalisées sur titre OPCVM	1 398,361	53,235	1 345,126
	402 388,359	419 037,590	-16 649,231

Le capital souscrit, à la constitution, est composé de 10 000 parts de 100 Dinars chacune souscrites à égalité par les quatre sociétés :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Aucun mouvement sur le capital n'est enregistré au cours de l'exercice.

PR1- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 11 916,000 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	En Dinars Tunisiens		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
Intérêts sur comptes des dépôts et des obligations et CCA	11 916,000	11 916,000	0,000
	11 916,000	11 916,000	0,000

PR2- AUTRES PRODUITS: 30 687,092DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	En Dinars Tunisiens		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
Reprise aux Provision sur Produits à Recevoir	30 684,712	0,000	30 684,712
Autres gains	2,380	0,000	2,360
	30 687,092	0,000	30 687,092

CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS : 20 599,509 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
Rémunération du gestionnaire	19 965,027	20 791,101	-826,074
Rémunération du dépositaire	634,482	660,734	-26,252
	20 599,509	21 451,835	-852,326

CH2- AUTRES CHARGES : 18 340,759 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	En Dinars Tunisiens		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
Services bancaires et assimilés	392,647	301,692	90,955
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 825,257	6 168,360	-343,103
Redevance du Conseil du Marché Financier	4,155	4,404	0,249
Autres Impôts et taxes	202,700	185,800	16,900
Dotation aux Provision sur Intérêts à Recevoir	11 916,000	11 916,000	0,000
	18 340,759	18 576,256	-235,497

ANNEXE I

Rémunération

Actif net:				402 388,359
Réintégration Rémunérations:				
➤ IKDAM GESTION				19 965,027
➤ BFPME				634,482
Actif net avant rémunération	(A)	=		422 987,868
Rémunération : IKDAM GESTION				
Montant hors-taxe :	422 987,868 X 4%	=		16 919,515
TVA :	16 919,515 X 0,18	=		3 045,513
	Total TTC (B)	=		19 965,027
Rémunération BFPME				
	422 987,868 X 0,15% TTC	(C)	=	634,482
ACTIF NET	A-(B+C)		=	402 388,359

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Sami MENJOUR et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

GROUPE SOTUVER
BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2014	2013
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		918 513	844 046
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(723 570)	(542 537)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	194 943	301 509
Immobilisations corporelles		93 718 544	89 795 799
- Amortissements des immobilisations corporelles		(45 974 098)	(39 555 633)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1)	47 744 446	50 240 166
Immobilisations financières		1 097 136	990 462
- Provisions sur immobilisations financières		(44 307)	(44 307)
Immobilisations financières nettes	(B.2)	1 052 829	946 155
Actifs d'impôts différés		15 193	3 209
Total des actifs immobilisés		49 007 411	51 491 039
Autres actifs non courants	(B.3)	504 871	394 770
Total des actifs non courants		49 512 282	51 885 809
Actifs courants			
Stocks		23 174 203	20 598 896
-Provisions pour dépréciation des stocks		(268 343)	(495 209)
Stocks nets	(B.4)	22 905 860	20 103 687
Clients et comptes rattachés		10 334 846	11 811 064
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(2 737 953)	(2 561 157)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	7 596 893	9 249 907
Autres actifs courants		4 374 008	8 016 055
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(207 783)	(183 318)
Autres actifs courants nets	(B.6)	4 166 225	7 832 737
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	993 982	605 986
Total des actifs courants		35 662 960	37 792 317
Total des actifs		85 175 242	89 678 125

GROUPE SOTUVER
BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2014	2013
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		21 802 880	20 316 320
Réserves consolidés		16 582 966	17 307 329
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		38 385 846	37 623 649
Résultat consolidé		4 343 523	5 571 591
Total des capitaux propres	(B.8)	42 729 370	43 195 240
Intérêts minoritaires dans les réserves		30 000	-
Intérêts minoritaires dans le résultat		-	-
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	(B.9)	13 154 890	10 732 166
Provisions pour risques et charges	(B.10)	409 103	257 169
Total des passifs non courants		13 563 993	10 989 335
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.11)	7 013 160	7 744 614
Autres passifs courants	(B.12)	3 532 944	3 542 333
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.13)	18 305 775	24 206 602
Total des passifs courants		28 851 879	35 493 549
Total des passifs		42 415 872	46 482 885
Total des capitaux propres et des passifs		85 175 242	89 678 125

GROUPE SOTUVER

Etat de résultat
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2014	2013
Produits d'exploitation			
Revenus	(R.1)	44 629 506	40 538 123
Autres produits d'exploitation	(R.2)	2 100 966	1 380 333
Total des produits d'exploitation		46 730 472	41 918 456
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		2 551 349	5 050 098
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(23 825 782)	(22 117 326)
Charges de personnel	(R.4)	(6 228 715)	(5 192 182)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(7 615 402)	(7 681 082)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(5 034 860)	(4 329 113)
Total des charges d'exploitation		(40 153 410)	(34 269 605)
Résultat d'exploitation		6 577 062	7 648 851
Charges financières nettes	(R.7)	(2 330 460)	(2 464 385)
Produits des placements	(R.8)	-	48 136
Autres gains ordinaires	(R.9)	442 361	420 711
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(128 930)	(73 570)
Résultat courant des sociétés intégrées		4 560 033	5 579 743
Impôts exigibles		(228 493)	(11 361)
Impôts différés		11 983	3 209
Résultat net des sociétés intégrées		4 343 523	5 571 591
Part revenant aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat revenant à la société consolidante		4 343 523	5 571 591

GROUPE SOTUVER
Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		2014	2013
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		4 343 523	5 571 591
Ajustements pour			
* Amortissements et provisions	(F.1)	7 615 402	7 681 082
* Reprises sur provisions	(F.2)	(756 428)	(52 478)
* Variation des:			
- Stocks	(F.3)	(2 575 308)	(7 490 537)
- Créances clients	(F.3)	1 476 218	(5 226 139)
- Autres actifs	(F.3)	3 630 065	(2 346 609)
- Fournisseurs et autres dettes	(F.4)	(509 141)	(31 685)
* Autres ajustements:			
- Résorption subvention d'investissement		(758 241)	(1 211 287)
- Plus ou moins-values de cession		(3 333)	(43 400)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		12 462 757	(3 149 462)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement affectés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(4 035 203)	(10 203 981)
Encaissements provenant des cessions d'immobilisations corporelles	(F.6)	8 000	43 400
Décaissement affectés aux acquisitions d'immobilisations financières		(76 673)	(389 641)
Décaissement affectés aux acquisitions des autres actifs non courants		(441 627)	(86 294)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(4 545 503)	(10 636 516)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	267 320
Prime d'émission		-	1 603 920
Encaissement sur fonds social		12 111	10 065
Encaissements provenant des emprunts		6 094 721	-
Remboursements d'emprunts		(2 632 377)	(1 593 408)
Distributions de dividendes		(4 063 264)	(3 508 575)
Encaissement subventions d'investissement		-	3 568 138
Encaissement crédit de financement		32 384 639	6 314 004
Remboursement crédit de financement		(34 741 327)	-
Intérêts courus		35 785	4 297
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(2 909 712)	6 665 761
Variation de la trésorerie		5 007 542	(7 120 217)
Trésorerie au début de l'exercice		(7 480 331)	(360 114)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.7)	(2 472 789)	(7 480 331)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « SOTUVER » est composé de deux sociétés : la société « SOTUVER S.A » et la société « VETRO MEDITERRANEO ». L'activité principale du groupe « SOTUVER » est la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

- Société Tunisienne de Verrerie « SOTUVER S.A » : son capital s'élève à 21 802 880 DT et appartenant au groupe CFI.
La société « SOTUVER S.A » a pour objet la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- Société « VETRO MEDITERRANEO » Sarl est une société de commerce international créée en décembre 2014 a pour objet la commercialisation à l'export des articles de verre. Son capital s'élève à 150 000 DT détenue à concurrence de 80% par la société « SOTUVER SA ». Le fournisseur unique de « VETRO MEDITERRANEO » est « SOTUVER S.A ».

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

II.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du groupe SOTUVER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II.2. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

II.2.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

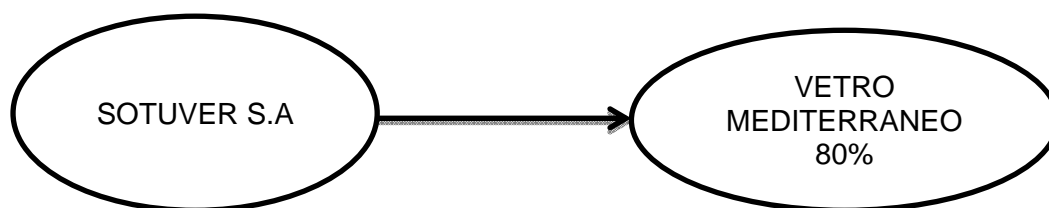
Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat,
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe SOTUVER est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2. Méthode de consolidation

La société sous contrôle exclusif du groupe est consolidée selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que le Gérant est désigné par la société « SOTUVER S.A » et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur cette société.

Société	2013			2014		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
SOTUVER	100%	Mère	IG	100%	Mère	IG
VETRO MEDITERRANEO	-	-	-	80%	Filiale	IG

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « SOTUVER S.A » et de sa filiale en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,

- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II.2.3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II.2.4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

La société « VETRO MEDITERRANEO » n'étant pas encore entrée en exploitation, il n'existe pas des opérations intra-groupe et des résultats internes à éliminer.

II.3. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

- Immobilisations financières

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée au groupe). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs :**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement de la société « SOTUVER SA » ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Impôt différé**

Les sociétés du Groupe SOTUVER sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis du Groupe SOTUVER sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2014.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

III.1. Pourcentage d'intérêts du groupe

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe SOTUVER permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2013		2014	
	%	%	%	%
	de contrôle	d'intérêt	de contrôle	d'intérêt
SOTUVER	100%	100%	100%	100%
VETRO MEDITERRANEO	-	-	80%	80%

III.2. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2014 comme suit:

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2013	Acquisitions 2014	Cessions/ Transferts 2014	Valeurs brutes au 31/12/2014	Amortissements Cumulés au 31/12/2013	Dotations 2014	Extournes 2014	Amortissements Cumulés au 31/12/2014	Valeurs comptables nettes au 31/12/2014
Investissements, R&D	701	-	-	701	(339)	(47)	-	(386)	316
Licences	103 810	21 934	-	125 744	(98 361)	(5 645)	-	(104 006)	21 739
Logiciels	739 535	52 532	-	792 067	(443 837)	(175 342)	-	(619 179)	172 888
Immobilisations incorporelles	844 046	74 466	-	918 513	(542 537)	(181 033)	-	(723 570)	194 943
Terrains	1 315 574	-	-	1 315 574	-	-	-	-	1 315 574
Constructions	18 499 504	689 281	-	19 188 785	(4 911 119)	(638 429)	-	(5 549 548)	13 639 236
Equipements de bureau	394 278	8 200	-	402 478	(247 645)	(24 801)	-	(272 446)	130 032
Installations techniques	2 566 391	23 333	-	2 589 724	(1 554 961)	(225 065)	-	(1 780 026)	809 698
Matériel de sécurité	134 255	4 128	-	138 383	(18 729)	(11 752)	-	(30 481)	107 902
Matériel de transport	545 827	111 446	(37 991)	619 282	(272 552)	(99 682)	33 327	(338 906)	280 376
Matériel industriel	65 342 118	2 307 792	-	67 649 909	(31 972 962)	(5 381 198)	-	(37 354 160)	30 295 749
Matériel informatique	658 576	55 250	-	713 825	(490 361)	(45 791)	-	(536 152)	177 673
Outillage industriel	339 276	38 042	-	377 318	(87 304)	(25 075)	-	(112 380)	264 938
Immobilisations corporelles en cours	-	723 267	-	723 267	-	-	-	-	723 267
Immobilisations corporelles	89 795 799	3 960 737	(37 991)	93 718 544	(39 555 633)	(6 451 793)	33 327	(45 974 098)	47 744 446
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	90 639 845	4 035 203	(37 991)	94 637 057	(40 098 170)	(6 632 826)	33 327	(46 697 668)	47 939 389

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 1 052 829 DT contre 946 155 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2014	Valeurs nettes au 31/12/2013	Variation en DT
Titres de participations	203 230	(44 307)	158 923	158 923	-
Dépôts et cautionnements	893 906	-	893 906	787 232	106 674
Total	1 097 136	(44 307)	1 052 829	946 155	106 674

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 158 923 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2014	% de détention
MARINAJERBA	190 730	31 807	158 923	2,14%
NSD	12 500	12 500	-	12,5%
Total	203 230	44 307	158 923	

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2014 à 504 871 DT contre 394 770 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Capitalisation 2014	Résorption 2014	Solde au 31/12/2014	Variation en DT
Charges reportées	394 770	441 627	(331 526)	504 871	110 101
Total brut	394 770	441 627	(331 526)	504 871	110 101

Ce montant est relatif au coût d'études engagées par la société « SOTUVER S.A » et dont la finalité est l'amélioration des rendements de l'usine (amélioration de la productivité et de la qualité, optimisation et l'amélioration de l'organisation de l'usine etc).

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 22 905 860 DT contre 20 103 687 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Matières premières	2 088 558	2 504 967	(416 409)
Matières consommables	2 918 748	2 718 029	200 719
Moules	3 671 698	3 441 799	229 899
Emballages	706 785	850 762	(143 977)
Palettes	1 232 060	1 078 334	153 726
Produits finis	12 556 354	10 005 004	2 551 350
Total brut	23 174 203	20 598 896	2 575 307
Provision pour dépréciation des stocks	(268 343)	(495 209)	226 866
Stock net	22 905 860	20 103 687	2 802 173

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 7 596 893 DT contre 9 249 907 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation DT
Clients d'exploitation	7 095 070	9 144 163	(2 049 093)
Clients effets à recevoir	696 350	-	696 350
Clients douteux et impayés	2 543 426	2 666 900	(123 474)
Clients et comptes rattachés bruts	10 334 846	11 811 064	(1 476 217)
Provision pour dépréciation des créances	(2 737 953)	(2 561 157)	(176 796)
Clients et comptes rattachés nets	7 596 893	9 249 907	(1 653 014)

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 4 166 225 DT contre 7 832 737 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation DT
Fournisseurs débiteurs	727 209	542 275	184 934
Personnel et comptes rattachés	504 068	436 375	67 694
Etat et collectivités publiques	2 211 835	6 658 672	(4 446 837)
Débiteurs divers	31 153	25 664	5 488
Comptes de régularisation actifs	899 742	353 069	546 673
Autres actifs courants bruts	4 374 008	8 016 055	(3 642 048)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(207 783)	(183 318)	(24 465)
Autres actifs courants nets	4 166 225	7 832 737	(3 666 512)

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à 993 982 DT contre 605 986 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation DT
Valeurs à l'encaissement	485 463	463 362	22 101
Banques	498 160	133 558	364 602
Caisse	10 359	9 067	1 292
Total	993 982	605 986	387 996

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe totalisent au 31 décembre 2014 une valeur de 42 759 370 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit:

Désignation	Capital social	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Intérêt des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2013	20 316 320	17 307 329	5 571 591	-	43 195 240
Distribution des dividendes			(4 063 264)		(4 063 264)
Réserves consolidées		1 508 327	(1 508 327)		-
Capitaux propres au 31/12/2013 après affectation	20 316 320	18 815 656	-	-	39 131 976
Résultat de l'exercice 2014			4 343 523		4 343 523
Augmentation du capital par incorporation des réserves	1 486 560	(1 486 560)			-
Variation des intérêts des minoritaires				30 000	30 000
Mouvement sur le fond social		12 111			12 111
Amortissement de la subvention		(758 241)			(758 241)
Capitaux propres au 31/12/2014 avant affectation	21 802 880	16 582 966	4 343 523	30 000	42 759 370

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres VETRO MEDITERRANEO</i>	<u>30 000</u>	-
- dans les réserves	30 000	-
- dans le résultat	-	-
Total des intérêts minoritaires	30 000	-
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	30 000	-
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	-	-
Part des autres capitaux propres revenant aux intérêts minoritaires	-	-

B.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2014 à 13 154 890 DT contre 10 732 166 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Emprunt	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Emprunt ATTIJARI	4 666 668	-	4 666 668
Emprunt BIAT	2 857 143	3 619 048	(761 905)
Emprunt UBCI	5 560 700	7 113 118	(1 552 418)
EMPRUNT LEASING	70 379		70 379
Total	13 154 890	10 732 166	2 422 724

B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à 409 103 DT contre 257 169 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Provision pour litiges	8 289	20 766	(12 477)
Provision pour départ à la retraite	319 394	154 983	164 411
Provision pour autres risques	81 420	81 420	-
Total	409 103	257 169	151 934

B.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 7 013 160 DT contre 7 744 614 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Fournisseurs d'exploitation	5 384 162	5 649 349	(265 187)
Retenues de garantie	1 615	86 976	(85 361)
Fournisseurs effets à payer	1 525 602	1 565 203	(39 601)
Fournisseurs d'immobilisation	60 098	292 399	(232 301)
Fournisseurs, factures non parvenues	41 682	150 687	(109 005)
Total	7 013 160	7 744 614	(731 454)

B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 532 944 DT contre 3 542 333 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Clients créditeurs	200 064	132 461	67 603
Personnel et comptes rattachés	1 176 457	1 004 834	171 623
<i>Personnel UGTT</i>	<i>5 566</i>	<i>5 400</i>	<i>166</i>
<i>Assurance Groupe</i>	<i>4 978</i>	<i>4 707</i>	<i>272</i>
<i>Rémunération due</i>	<i>4 192</i>	<i>4 601</i>	<i>(409)</i>
<i>Personnel, cession divers</i>	<i>7 718</i>	<i>1 790</i>	<i>5 928</i>
<i>Dettes pour congés payés</i>	<i>464 817</i>	<i>547 356</i>	<i>(82 539)</i>
<i>Autres charges à payer</i>	<i>689 186</i>	<i>440 980</i>	<i>248 206</i>
Etat et comptes rattachés	138 466	209 473	(71 007)
<i>État retenues à la source</i>	<i>98 267</i>	<i>153 947</i>	<i>(55 679)</i>
<i>État, FOPROLOS, TFP</i>	<i>11 537</i>	<i>14 836</i>	<i>(3 299)</i>
<i>État, FODEC</i>	<i>19 369</i>	<i>32 310</i>	<i>(12 941)</i>
<i>État, droit de timbre</i>	<i>155</i>	<i>283</i>	<i>(129)</i>
<i>TCL</i>	<i>9 138</i>	<i>8 097</i>	<i>1 041</i>
Créditeurs divers	368 967	299 703	69 264
<i>Jetons de présence</i>	<i>8 650</i>	<i>8 650</i>	<i>-</i>
<i>Dividendes</i>	<i>5 824</i>	<i>5 186</i>	<i>638</i>
<i>C.N.S.S.</i>	<i>301 558</i>	<i>285 554</i>	<i>16 004</i>
<i>Assurances</i>	<i>52 935</i>	<i>313</i>	<i>52 622</i>
Charges à payer	1 648 990	1 895 863	(246 873)
Total	3 532 944	3 542 333	(9 390)

B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2014 à 18 305 775 DT contre 24 206 602 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation en DT
Crédit de financement	7 450 000	4 875 000	2 575 000
<i>Crédit financement Stock</i>	<i>1 835 000</i>	<i>1 545 000</i>	<i>290 000</i>
<i>Crédit financement Export</i>	<i>2 215 000</i>	<i>1 730 000</i>	<i>485 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 400 000</i>	<i>1 600 000</i>	<i>1 800 000</i>
Emprunt à moins d'un an	3 534 971	2 495 351	1 039 620
ATTIJARI BANK	888 888	620 017	268 871
BIAT	1 074 721	849 916	224 805
UBCI	1 552 418	1 025 418	527 000
LEASING	18 944	-	18 944
Financement en devise	3 738 078	8 669 766	(4 931 688)
Intérêts courus sur crédits	51 587	80 167	(28 581)
ATTIJARI BANK	42 238	8 287	33 951
UBCI	9 349	71 880	(62 532)
Banques	3 531 139	8 086 317	(4 555 179)
ATTIJARI BANK	918 482	1 188 328	(269 846)
B.N.A	17 260	1 317	15 943
B.I.A.T	897 991	3 313 477	(2 415 487)
AMEN BANK	487 836	548 808	(60 972)
A T B	860 895	2 066 174	(1 205 280)
S T B	(68 469)	1 676	(70 144)
UBCI	413 963	963 356	(549 393)
BTEI	3 181	3 181	-
Total	18 305 775	24 206 602	(5 900 828)

IV.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 44 629 506 DT au cours de l'exercice 2014 contre 40 538 123 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Chiffre d'affaires local	18 335 188	17 585 367	749 821
Chiffre d'affaires export	26 294 318	22 952 756	3 341 562
Total	44 629 506	40 538 123	4 091 383

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2 100 966 DT au cours de l'exercice 2014 contre 1 380 333 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Autres produits locaux	587 772	110 053	477 719
Reprises sur provisions	756 428	52 478	703 950
Transferts de charges	10 902	211	10 691
Produits liée à des exercices antérieurs	-	6 305	(6 305)
Résorption subvention d'investissement	745 864	1 211 287	(465 423)
Total	2 100 966	1 380 333	720 633

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 23 825 782 DT au cours de l'exercice 2014 contre 22 117 326 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Matière première	7 289 726	8 524 039	(1 234 313)
<i>Stock initial</i>	2 504 967	2 108 255	396 712
<i>Achat 2013</i>	6 873 316	8 920 751	(2 047 435)
<i>Stock final</i>	(2 088 558)	(2 504 967)	416 410
Matière consommable	3 707 285	3 075 482	962 825
<i>Stock initial</i>	6 159 829	4 948 829	1 211 000
<i>Achat 2013</i>	4 137 903	3 955 459	182 444
<i>Stock final</i>	(6 590 447)	(5 828 807) ^(*)	(430 618)
Emballage	2 530 794	1 855 720	675 075
<i>Stock initial</i>	850 762	463 406	387 356
<i>Achat 2013</i>	2 386 818	2 243 075	143 743
<i>Stock final</i>	(706 785)	(850 762)	143 976
Palette	808 701	886 476	(77 775)
<i>Stock initial</i>	1 078 334	632 963	445 371
<i>Achat 2013</i>	962 428	1 331 847	(369 419)
<i>Stock final</i>	(1 232 060)	(1 078 334)	(153 727)
Energie	9 489 276	7 775 610	1 713 666
<i>Eau</i>	42 548	32 817	9 731
<i>Gaz</i>	6 135 161	5 142 760	992 401
<i>Electricité</i>	3 311 567	2 600 033	711 535
Total	23 825 782	22 117 326	2 039 478

(*) un montant de 331 022 DT présenté parmi les autres gains ordinaires

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 6 228 715 DT au cours de l'exercice 2014 contre 5 192 182 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Salaires et appointements	5 346 510	4 426 695	919 816
Charges patronales	882 204	765 487	116 717
Total	6 228 715	5 192 182	1 036 533

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 7 615 402 DT au cours de l'exercice 2014 contre 7 681 082 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 964 627	6 780 566	184 061
Provisions pour risques et charges	24 464	148 712	(124 248)
Provisions pour dépréciation des stocks	357 409	418 708	(61 299)
Provisions pour dépréciation des clients	268 902	331 732	(62 830)
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	-	1 363	(1 363)
Total	7 615 402	7 681 082	(65 680)

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 034 860 DT au cours de l'exercice 2014 contre 4 329 113 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Honoraires	1 417 830	1 406 395	11 434
Entretiens et réparations	589 724	611 663	(21 939)
Assistance	252 235	461 526	(209 291)
Locations	631 076	289 276	341 800
Réceptions et missions	297 954	258 050	39 904
Transport	621 432	487 570	133 861
Sous-traitance	387 054	170 548	216 506
Impôts et taxes	215 867	147 388	68 479
Autres charges	188 839	145 402	43 437
Assurances	168 225	149 355	18 870
Frais bancaires	175 165	123 219	51 945
Télécommunications	51 960	41 220	10 739
Jetons de présence	37 500	37 500	-
Total	5 034 860	4 329 113	705 746

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 2 330 460 DT au cours de l'exercice 2014 contre 2 464 385 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Intérêts des emprunts	1 004 796	781 016	223 780
Intérêts des comptes courants	614 564	555 628	58 936
Intérêts opérations de financement	415 025	365 992	49 033
Frais d'escompte	138 372	145 604	(7 232)
Différence de change	157 703	616 145	(458 442)
Total	2 330 460	2 464 385	(133 925)

R.8. Produits des placements

Les produits des placements présentent une valeur nulle au cours de l'exercice 2014 contre 48 136 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Revenus des valeurs mobilières	-	48 136	(48 136)
Total	-	48 136	(48 136)

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 442 361 DT au cours de l'exercice 2014 contre 420 711 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Profit exceptionnel	433 425	50 606	382 819
Plus-value sur cession actif	3 333	43 400	(40 067)
Achats liées à des exercices antérieurs	5 603	326 705	(321 102)
Total	442 361	420 711	21 650

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 128 930 DT au cours de l'exercice 2014 contre 73 570 DT au cours de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit:

Désignation	2014	2013	Variation en DT
Pertes exceptionnelles	8 590	8 054	536
Achats liées à des exercices antérieurs	120 340	65 516	54 824
Total	128 930	73 570	55 360

IV.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	Montant en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 964 627
Provisions pour risques et charges	24 464
Provisions pour dépréciation des stocks	357 409
Provisions pour dépréciation des clients	268 902
Total	7 615 402

F.2. Reprises sur provisions

Désignation	Montant en DT
Reprises sur provisions	756 428
Total	756 428

F.3. Variation des actifs

Désignation	31/12/2014 (a)	31/12/2013 (b)	Variation (b)- (a)
Stock	23 174 204	20 598 896	(2 575 308)
Créances clients	10 334 846	11 811 064	1 476 218
Autres actifs	4 389 201	8 019 264	3 630 065
Total	37 898 251	40 429 224	2 530 974

F.4. Variation des passifs

Désignation	31/12/2014 (a)	31/12/2013 (b)	Variation (a)- (b)
Fournisseurs et autres dettes	10 722 938	11 232 079	(509 141)
Total	10 722 938	11 232 079	(509 141)

F.5. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montant en DT
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(74 467)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 960 737)
Total	(4 035 203)

F.6. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montants en DT
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	8 000
Total	8 000

F.7.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2014
Valeurs à l'encaissement SOTUVER S.A	485 463
Caisse	10 359
Comptes courants bancaires débiteurs SOTUVER S.A	348 160
Comptes courants bancaires créditeurs SOTUVER S.A	(3 466 772)
Comptes courants bancaires débiteur VETRO MEDITERRANEO	150 000
Total	(2 472 789)

« GROUPE SOTUVER »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires du Groupe SOTUVER,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 08 avril 2014 pour le cabinet AMC Ernst & Young et du 16 juin 2014 pour le Cabinet Sami MENJOUR, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « SOTUVER » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe « SOTUVER », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 42 729 370 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 343 523 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe « SOTUVER », du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la

consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice.

Tunis, le 28 avril 2015

Les commissaires aux comptes

**AMC ERNST& YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

Sami MENJOUR

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats Financiers Trimestriels Au 31 mars 2015

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs d'« **Arabia SICAV** », tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2015, ci-joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas, sur la base de cet examen limité, d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci-joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2015, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 6 040 298, dinars incluant des sommes distribuables négatives arrêtées à cette date à (10 750), dinars et tels que certifiés par votre dépositaire.

Compte tenu de ce qui a été souligné ci-dessus nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d'« **Arabia Sicav** » au 31 mars 2015.

Aussi, devons nous remarquer qu'au 31 mars 2015 les emplois :

- * en liquidités et quasi liquidités représentent 21.93% des actifs ;
- * en parts ou actions d'OPCVM représentent 5.05% des actifs nets.

Tunis, le 29 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes

Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 31/03/2015
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 780 080	4 978 011	4 625 555
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 610 104	4 739 108	4 507 301
b- Obligations et valeurs assimilées	169 976	238 903	118 254
c- Autres valeurs	-	-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 342 890	1 607 556	1 661 186
a- Placements monétaires	499 596	-	493 541
b- Disponibilités	843 293	1 607 556	1 167 645
AC3- Créances d'exploitation	-	19 600	-
AC4- Autres actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF	6 122 970	6 605 167	6 286 742
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	8 466	8 818	7 340
PA2- Autres créditeurs divers	74 205	50 014	93 261
TOTAL PASSIF	82 672	58 832	100 601
ACTIF NET			
CP1- Capital	5 943 183	6 481 382	6 078 159
CP2- Sommes distribuables	97 115	64 954	107 982
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	107 866	72 356	6
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	- 10 750	- 7 403	107 976
ACTIF NET	6 040 298	6 546 335	6 186 141
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 122 970	6 605 167	6 286 742

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/03/2015
(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2015</u> <u>31/03/2015</u>	<u>01/01/2014</u> <u>31/03/2014</u>	<u>01/01/2014</u> <u>31/12/2014</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	1 880	2 604	150 995
a- Dividendes	0	0	142 629
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 880	2 604	8 366
c- Revenus des autres valeurs	0	0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	14 426	12 203	50 938
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	16 306	14 807	201 933
CH 1- Charges de gestion des placements	19 217	19 072	74 593
REVENU NET DES PLACEMENTS	-2 911	-4 266	127 340
PR 3- Autres produits	0	5 856	13 835
CH 2- Autres charges	7 843	8 993	32 779
RESULTAT D EXPLOITATION	-10 753	-7 403	108 396
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	3	0	-419
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-10 750	-7 403	107 976
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-3	0	419
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-102 917	422 084	515 474
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-23 929	-110 342	-555 389
- Frais de négociation de titres	-1 643	-2 912	-9 507
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-139 242	301 428	58 974

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/03/2015

	<u>01/01/2015</u> <u>31/03/2015</u>	<u>01/01/2014</u> <u>31/03/2014</u>	<u>01/01/2014</u> <u>31/12/2014</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a- Resultat d 'Exploitation	-10 753	-7 403	108 396
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-102 917	422 084	515 474
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-23 929	-110 342	-555 389
d- Frais de négociation de titres	-1 643	-2 912	-9 507
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			-72 118
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
_ Capital	-	-	-
_ Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
_ Droits d' entrée	-	-	-
b- Rachats			
_ Capital	-6 523	-	-46 150
_ Régularisation des sommes non distribuables	35	-	1 180
_ Régularisation des sommes distribuables	-113	-	-652
_ Droit de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-145 843	301 428	-58 766
AN 4- <u>ACTIF NET</u>			
a- en début de période	6 186 141	6 244 907	6 244 907
b- en fin de période	6 040 298	6 546 335	6 186 141
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a- en début de période	94 115	94 824	94 824
b- en fin de période	94 014	94 824	94 115
VALEUR LIQUIDATIVE	64,249	69,037	65,730
AN6- TAUX DE RENDEMENT	-2,25%	4,83%	0,96%

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 31/03/2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2015, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation
les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**AC1- Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à 4 780 080 DT contre 4 978 011 DT au 31//03/2014, et se détaille ainsi : (Cf. Annexe)

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2015 à 1 342 890 DT contre 1 607 556 DT au 31-03-2014, et se détaille ainsi:

	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2014
	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Placement à terme	-	-	-
Certificats de dépôts ATB 6,18% 120j	499 596	-	493 541
Disponibilités	843 293	1 607 556	1 167 645
TOTAL	1 342 890	1 607 556	1 661 186

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2014
	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Créance CDS Billets de trésorerie	311 667	328 333	311 667
Provision /créance CDS	-311 667	-328 331	-311 667
TOTAL	-	-	-

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2014
	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
rémunération à payer au gestionnaire	5 887	6 167	6 160
rémunération à payer au dépositaire	2 579	2 651	1 180
TOTAL	8 466	8 818	7 340

PA2- Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 74 205DT au 31-03-2015 contre 50 014 DT au 31-03-2014 et se détaille ainsi :

	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2014
	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Achat Actions	25 711		51 456
Frais transactions	1 777	2 893	192
Redevance CMF	499	523	522
Honoraires Commissaires aux comptes	17 745	16 751	14 235
Frais publications	255	300	251
Jetons de présence	12 466	13 723	10 000
Retenue à la source	50	103	890
TCL	10	29	23
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
TOTAL	74 205	50 014	93 261

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 1er trimestre de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2014	
Montant	6 078 159
Nombre de titres	94 115
Nombre d'actionnaires	27

Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués	
Montant	-6 523
Nombre de titres rachetés	101
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-23 929
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-102 917
Régularisation des sommes non distribuables	35
Frais de négociation de titre	-1 643

Capital au 31/03/2015	
Montant	5 943 183
Nombre de titres	94 014
Nombre d'actionnaires	26

CP2-	Sommes distribuables
-------------	-----------------------------

	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2014
	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Sommes distribuables de l'exercice en cours	-10 750	-7 403	107 976
Sommes distribuables des exercices antérieurs	107 866	72 356	6
Sommes distribuables	97 115	64 954	107 982

PR1-	Revenus du portefeuille-titres
-------------	---------------------------------------

Au 31-03-2015, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 1 880 DT contre 2 604 DT au 31-03-2014

	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2014
	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Revenus des Actions	0	0	142 629
Revenus des obligations	1 880	2 604	8 366
TOTAL	1 880	2 604	150 995

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 14 426 DT au 31-03-2015 et se détaillent comme suit:

	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2014
	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Revenu des Certificats de dépôts	6 055	0	2 224
Intérêts sur comptes de dépôts	8 371	12 203	48 714
TOTAL	14 426	12 203	50 938

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-03-2015 à 311 667 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS , emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours du 1er trimestre de l'exercice 2015, ARABIA SICAV n'a pas perçu d'intérêts. Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011

CH1-	Charges de gestion des Placements	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2014
		31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire				
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.				
	La rémunération de l' AFC	17 818	18 781	73 413
Rémunération du dépositaire				
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB . En contrepartie de ses prestations , le dépositaire perçoit une rémunération de 5 900 D TTC par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signé en date du 26 décembre 2014				
	La rémunération de l'ATB	1 399	291	1 180
	TOTAL	19 217	19 072	74 593

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2014
Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Redevance CMF	1 510	1 591	6 221
Commissaire aux comptes	3 510	3 510	15 295
Publicité et publication	304	99	450
Services bancaires	2	4	21
Timbre fiscal	4	1	8
Jetons de présence	2 466	3 723	10 000
TCL	-153	65	584
Autres Impôts	200	-	200
TOTAL	7 843	8 993	32 779

4- AUTRES INFORMATIONS

	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2014
	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Données par actions			
Revenus des placements	0,173	0,156	2,146
Charges de gestion des placements	0,204	0,201	0,793
Revenu net des placements	-0,031	-0,045	1,353
Autres charges	0,083	0,095	0,348
Autres produits	0,000	0,062	0,147
Résultat d'exploitation	-0,114	-0,078	1,152
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	-0,004
Sommes distribuables de la période	-0,114	-0,078	1,147
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,004
Frais de négociation de titres	-0,017	-0,031	-0,101
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-1,095	4,451	5,477
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-0,255	-1,164	-5,901
Résultat net de la période	-1,481	3,179	0,627
Nombre d' Actions	94 014	94 824	94 115
Valeur liquidative	64,249	69,037	65,730

**NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 31/03/2015**

Annexe

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:	1 120 648	5 200 144	4 610 104	75,29%	
<u>Actions et droits rattachés :</u>	<u>1 120 452</u>	<u>5 001 925</u>	<u>4 304 911</u>	<u>70,31%</u>	
AIR LIQUIDE	59	19 462	13 098	0,21%	0,00%
AL KIMIA	300	17 980	17 700	0,29%	0,02%
ASSAD	64 000	560 145	504 960	8,25%	0,53%
ATL	100 000	336 988	280 300	4,58%	0,40%
ATTIJARI BANK	2 000	50 100	54 164	0,88%	0,01%
BTE	9 600	242 649	201 965	3,30%	0,96%
CEREALIS	42 300	285 724	270 424	4,42%	0,87%
CIMENT DE BIZERTE	86 000	748 994	513 592	8,39%	0,20%
CITY CARS	6 000	65 700	78 384	1,28%	0,04%
DELICE HOLDING	1 497	21 990	25 492	0,42%	0,00%
ECYCL	18 000	198 178	336 438	5,49%	0,33%
HANNIBAL LEASE	30 000	285 000	234 600	3,83%	0,52%
MAG GENERAL	1 800	57 480	48 739	0,80%	0,02%
MIP	5 196	24 421	9 093	0,15%	0,12%
MONOPRIX	10 600	235 372	193 906	3,17%	0,06%
SOTEMAIL	50 000	126 579	143 000	2,34%	0,19%
OTH	69 100	461 800	544 163	8,89%	0,13%
SFBT	1 000	22 420	26 958	0,44%	0,00%
SOTUVER	76 000	546 516	361 684	5,91%	0,35%
TELNET	2 000	14 520	9 592	0,16%	0,02%
TPR	25 000	131 190	102 300	1,67%	0,06%
TGH	520 000	548 717	334 360	5,46%	0,48%
<u>Titre OPCVM</u>	<u>196</u>	<u>198 219</u>	<u>305 193</u>	<u>4,98%</u>	
FCP AXIS K PRUDENT	20	22 219	47 847	0,78%	0,38%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	176	176 000	257 346	4,20%	0,44%
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	6 310	166 200	169 976	2,78%	
ATL 2014/3	500	50 000	50 425	0,82%	
ATL 2010/1	5 810	116 200	119 551	1,95%	
TOTAL		5 316 344	4 780 080	78,07%	